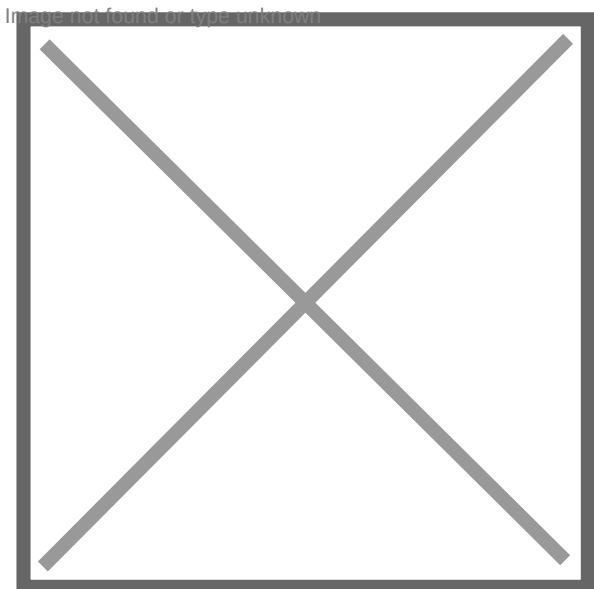




Petits carreaux blancs en forme de damier

Par **fajoux**, le **01/11/2025 à 16:39**

Bonjour, Suite à des travaux de rénovation de la chaussée dans ma commune, il y a eu l'ajout d'une signalisation peinte sur la chaussée dont j'ignore la signification ou le rôle. S'agit d'une sorte de petit damier (2 M X 2 M environ) constitué de petits carrés blancs. Dans quel but ?

Par **jodelariege**, le **01/11/2025 à 18:50**

Bonjour On lit sur internet que cela materialise une voie pour bus. Cela pourrait être cela ??

Par **fajoux**, le **02/11/2025 à 09:18**

Une ligne d'autobus passe effectivement dans cette rue, mais emprunte la même partie de chaussée que tous les autres véhicules. Il n'y a pas de voie d'autobus en site propre.

Par **jodelariege**, le **02/11/2025 à 09:24**

J'ai lu que c'était pour donner la priorité à un bus. Surtout si il n'y a pas de voie réservée au bus, sans doute pour qu'il puisse manœuvrer..

Par **fajoux**, le **02/11/2025** à **10:49**

[quote]rnJ'ai lu que c'était pour donner la priorité à un busrn[/quote]rn ?

Par **La Chaumerande**, le **02/11/2025** à **11:06**

BonjourrnLa réponse au mystère :

<https://www.lagazettedescommunes.com/429412/damiers-blancs-sur-route-quelles-regles-du-code-de-la-route-appliquer/>

Par **jodelariege**, le **02/11/2025** à **11:08**

Oui j'ai lu la même chose et j'en ai parlé au dessus

Par **fajoux**, le **02/11/2025** à **13:15**

L'article donné en lien est malheureusement incomplet car la totalité est réservée aux seuls abonnés.rnrnOn peut néanmoins retenir ette information importanternn[quote]rn**On ne trouve aucune mention de ces damiers blancs dans le code de la route**rn[/quote]rn rnD'autre part, dans le cas que je soumets, ces "mystérieux" damiers n'ont pas été placés dans une intersection ni dans un carrefour, mais sur une portion rectiligne de la chaussée, à une distance de plus de 50 mètres du carrefour le plus proche.rnrnDonc je n'en comprends pas l'utilité, ni pour les automobiles ni pour les autobus.

Par **jodelariege**, le **02/11/2025** à **13:29**

Interrogez peut être les services techniques de la commune et revenez nous dire leur réponse

Par **fajoux**, le **10/11/2025** à **11:30**

@JODELARIEGERn[quote]rnInterrogez peut être les services techniques de la communern[/quote]rnj'ai adressé un mail aux services techniques et aussi au service communication car un petit article explicatif dans le bulletin municipal mensuel pourra interesser d'autres habitants automobilistes.rnrnPour l'instantaucune réponse !

Par **fajoux**, le **22/11/2025** à **19:05**

@JODELARIEGE
rnrnj'ai reçu la réponse.
rnrnC'est pour permettre à deux autobus de se croiser.
rnrnDonc ça ne concernerait pas les autres automobilistes.
rnrnIl semblerait qu'en raison d'un élargissement du trottoir (qui n'était pas aux normes) la largeur de la chaussée ne permette plus le croisement de deux autobus.
rnrnDonc , dans le cas où un chauffeur de bus aperçoit un collègue arrivant en face, il doit s'arrêter et se positionner sur les damiers , en attendant le passage de l'autre autobus.
rnrnMais, tout ceci me parait bien peu clair !